

| TRANSACTION VENTE | |
|---|---------------------------|
| Transaction sur immeuble (*) | Honoraires Perçues |
| Pour une vente inférieure à 50 000 euros inclus | 5 000€ TTC |
| Entre 50 001 et 100 000 € | 10 %TTC |
| Entre 100 001 et 200 000 € | 8 %TTC |
| Entre 200 001 et 300 000 € | 7 %TTC |
| Pour une vente supérieure à 300 001€ | 6% TTC |

(*) Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Ce pourcentage s'applique sur le prix de vente.

Cas particulier : en cas de mandat délégué par une autre agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat délégué.

| LOCATIONS (Bail LOI 89-462) | |
|---|----------------------------------|
| « Selon l'article 5 de la loi du 06 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 (...), le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations, ne peuvent excéder celui imputé au bailleur et demeure supérieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée, fixé par voie réglementaire et révisable chaque année » | |
| Honoraires à la charge du bailleur | Honoraires Perçues |
| Honoraires de publicité, visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail | 8€ TTC/ m2 (1) |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée | 3€ TTC/ m2 (1) |
| Honoraires d'entremise, conseils et de négociation | ½ mois du loyer hors charges (2) |
| Honoraires à la charge du locataire | Honoraires Perçues |
| Honoraires de publicité, visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail | 8€ TTC/ m2 (1) |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée | 3€ TTC/ m2 (1) |

| LOCATION BOX/ PARKING | |
|--|---|
| Bailleur : 1,5 mois de loyer charges comprises | Locataire : 1.5 mois de loyer charges comprises |

(1) Prix au mètre carré de surface habitable en zone très tendue : la zone A bis soit Paris ainsi que certaines communes des départements 92, 93, 94, 95 et 78 :

(2) Offert en cas de mise en gestion locative

| GESTION LOCATIVE | |
|-----------------------------------|--|
| Gestion courante | 7,5% TTC de l'encaissement (loyers + charges locatives) |
| Option : Assurance loyers impayés | 2,5% TTC du montant de quittancement (inclus dans la formule Sécurité) |

TVA en vigueur au 01.11.2020 : 20%

CITYLIFE QIMPER au capital de 5 000€ - RCS 927 701 755 - N° TVA Intracommunautaire : FR 95927701755

Siège social : 12 place du 118eme RI 29000 Quimper

Carte professionnelle Transaction et Gestion : CPI 29032024000000004

Caisse de garantie transaction et gestion Nom et adresse de votre caisse de garantie Allianz IARD 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex.